

<i>Policy Name</i>		
Brigade de tir à l'arc senior 2024 Addendum de sélection		
<i>Date of Approval</i> 15 mars 2023	<i>Activation Date</i> 15 mars 2023	<i>Updated:</i> N/A
<i>Approved by:</i> Tir à l'arc Canada Coordonnateur du tir à l'arc à poulies Groupe de leadership technique du tir à l'arc à poulies		<i>Linking to</i> Politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à l'arc à l'arc à l'arc à l'arc à l'arc Addenda de sélection Liste de classement

1. Objectif

Ce document sert d'addendum de sélection à la politique de sélection de l'équipe nationale d'arc à poulies de Tir à l'arc Canada. Le but de cet addendum est de sélectionner des athlètes pour l'équipe nationale senior de tir à l'arc à poulies qui seront nommés à l'équipe du Canada aux événements de la World Archery (WA) cibles extérieures pour l'année civile 2024.

À titre de référence, la politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc à poulies peut être consultée en cliquant sur le lien suivant :
<https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/12/FINAL-Compound-Canadian-Team-Selection-Policy.pdf>

2. Critères d'admissibilité pour l'équipe nationale d'arc à poulies senior 2024

La sélection de l'équipe sera faite conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de Tir à l'arc Canada pour le tir à l'arc à poulies, tel qu'approprié, et à cet addendum. Les exigences d'admissibilité doivent être satisfaites tel que stipulé dans la politique de sélection et cet addendum.

3. Taille de l'équipe

Le nombre d'archers à sélectionner pour l'équipe nationale senior masculine et féminine est le suivant :

- Equipe senior masculine : 8
- Equipe senior féminine : 8

4. Processus de sélection des équipes

Les athlètes seront sélectionnés sur la base de la liste de classement de sélection des équipes en date du 27 novembre 2023.

L'équipe sera composée des 8 meilleurs archers masculins et féminins de la liste de classement de sélection des équipes.

Valeur moyenne minimale des flèches (VMF) : Les 720 points admissibles pour la liste de classement pour la sélection de la brigade doivent atteindre ou dépasser l'équivalent du pointage minimal de qualification indiqué ci-dessous :

- **Hommes : 9,6 ou plus (691)**
- **Femmes : 9,33 ou plus (672)**

Pour être admissible à la liste de classement de la sélection des brigades, les archers doivent soumettre les éléments suivants :

Un (1) score de 720 pour un événement majeur * ou un (1) score de 720 pour un événement local ** qui atteint ou dépasse la VMF de 9,6 (691) pour les hommes ou de 9,33 (672) pour les femmes.

Les athlètes seront classés sur la liste de classement pour la sélection de l'équipe dans l'ordre de leur meilleur score admissible soumis (720), plus tout point de performance supplémentaire obtenu en match play entre le 14 avril 2023 et le 22 novembre 2023.

Points de performance en match play

Les athlètes peuvent soumettre jusqu'à trois (3) scores de match play issus d'événements majeurs pour obtenir un maximum de 15 points de performance supplémentaires. Les points de performance en match play seront ajoutés au score de la ronde 720 de l'athlète. Le tableau suivant présente les points de performance potentiels obtenus sur la base de la soumission de scores de match play :



Points de performance Matchplay		
Points	Hommes	Femmes
Match PP = 5	148+	145+
Match PP = 4	147 & 146	142 - 144
Match PP = 3	145 & 144	141 & 140
Match PP = 2	143 - 141	139 - 137
Match PP = 1	140	136 & 135

Définitions des événements

*Événements majeurs - Événements nationaux de tir à l'arc sur cible extérieure - Coupe(s) du Canada et Championnat national sur cible extérieure, événements USAT de tir à l'arc des États-Unis, événements de classement de la World Archery.

**Événements locaux - Sanctionnés au niveau national (enregistrés) par Tir à l'arc Canada ou par une association nationale membre de la World Archery (p. ex. USA Archery).
Tous les athlètes qui ne font pas partie de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies de 2023 et qui aimeraient être considérés pour la sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies de 2024 doivent enregistrer leur intention au plus tard le 2 octobre 2023. Tout pointage admissible réalisé après l'enregistrement de l'intention, et qui excède tout pointage soumis antérieurement, doit être envoyé par courriel au coordonnateur du Programme de tir à l'arc à poulies, Ryan Van Berkel à rvanberkel@archerycanada.ca le ou avant le ... et en copie conforme à la gestionnaire de programmes de Tir à l'arc Canada, Kyla Cawley à : kcawley@archerycanada.ca.

Veillez utiliser le formulaire d'inscription en ligne suivant pour enregistrer votre intention :
<https://forms.gle/HX2suHKmFrLSWANbA>

Vous avez l'entière responsabilité de communiquer votre intention à la direction du programme par courriel en vous adressant au coordonnateur du programme d'arc à poulies Ryan Van Berkel rvanberkel@archerycanada.ca et à la gestionnaire du programme Kyla Cawley kcawley@archerycanada.ca au plus tard le 2 octobre 2023, et de veiller à ce que vos scores soient tenus à jour.

L'équipe potentielle sera annoncée au plus tard le 4 décembre 2023. Les archers auront jusqu'au 15 décembre 2023 pour contester le classement de l'archer sélectionné sur la liste de classement de la sélection de l'équipe.

Les archers sélectionnés pour l'équipe senior d'arc à poulies sur cible 2024 sont les athlètes admissibles dans l'année civile 2024 pour être nommés dans une équipe internationale senior

d'arc à poulies. La sélection de l'équipe internationale senior peut être déterminée par des addenda de sélection spécifiques à l'événement.

Dans tous les cas, lorsqu'un addendum de sélection spécifique à un événement n'est pas publié, les quatre (4) premiers athlètes classés auront la priorité dans la sélection. Si l'un des quatre (4) premiers archers refuse une place dans une équipe, cette place sera attribuée à l'archer suivant jusqu'à ce que la place de 8^e soit épuisée.

Les archers sélectionnés devront signer l'entente de l'athlète pour 2024, ainsi que compléter et soumettre toute la documentation appropriée de l'athlète au bureau de Tir à l'arc Canada.

Les archers devront également communiquer de manière proactive à la direction leur plan/calendrier de compétition et d'entraînement pour 2024.

5. Performance

Les archers sélectionnés devront participer aux tournois nationaux de Tir à l'arc Canada, plus précisément à une (1) Coupe Canada (Est ou Ouest) et au Championnat canadien de tir sur cible à l'extérieur. Des attentes supplémentaires en matière de performance peuvent être incluses dans les addenda de sélection spécifiques à l'événement.

Dans le cas où un athlète ne peut pas participer aux tournois nationaux de Tir à l'arc Canada, on s'attend à ce qu'il demande une exemption du leadership et qu'il communique la raison de son absence au moins 21 jours avant la tenue de l'événement.

6. Retrait ou mise à l'écart de l'équipe

Les archers peuvent être retirés de l'équipe 2024 Senior d'arc à poulies sur cible s'ils n'ont pas répondu aux attentes de performance ci-dessus sans raison valable et/ou s'ils n'ont pas signé l'accord de l'athlète 2024.

Si un archer en lice pour l'équipe retire volontairement son nom de la compétition avant la date officielle de sélection, l'archer suivant sur la liste de classement, qui répond aux critères énoncés, sera admissible à la sélection.

Si un archer en lice pour l'équipe retire volontairement son nom de l'équipe, suite à la sélection officielle de l'équipe, le coordonnateur de l'arc à poulies peut nommer l'archer suivant sur la liste de classement de sélection de l'équipe au Comité de haute performance de Tir à l'arc Canada. Le Comité déterminera si cet archer satisfait aux exigences de sélection, conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc à poulies et à cet addendum. Si le CHP trouve que l'archer répond aux exigences, il pourra proposer la nomination pour approbation par un Comité d'approbation de la sélection, selon les sections 4 et 5 de la politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc à poulies. Ce comité sera composé de

- 1 Membre du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada



- 1 Membre du Comité de haute performance
- 1 Partie neutre

7. Autre :

Dates : La sélection pour cette équipe sera nommée d'ici le 4 décembre 2023.

Appels : La politique d'appels de Tir à l'Arc Canada guidera tous les appels reliés à l'addendum de sélection de la brigade senior d'arc à poulies 2023. La politique se trouve ici : <http://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/07/Appeal-Policy-Updated.pdf>

Si les deux parties sont d'accord, la politique d'appel de Tir à l'arc Canada peut être contournée et la question peut être portée immédiatement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui gérera alors le processus d'appel.

Autorité décisionnelle : L'autorité décisionnelle pour l'addendum de sélection de l'équipe d'arc à poulies sur cible 2024 comprend le coordonnateur de l'arc à poulies et le panel d'approbation de la sélection tel qu'établi dans la politique de sélection de Tir à l'arc Canada et cet addendum.